

Contribution au débat public relatif au Plan stratégique national de la PAC (Politique Agricole Commune)

-
Avis de l'association
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT
30 octobre 2020

Documents consultés :

La PAC 2015-2020 – Du verdissement au greenwashing – FNE – mars 2016 :

<https://www.fne.asso.fr/publications/politique-agricole-commune-pac-fne-livre-son-analyse>

La PAC post-2020 face à l'urgence écologique – FNE – mars 2020 :

<https://www.fne.asso.fr/actualites/la-pac-post-2020-face-%C3%A0-lurgence-%C3%A9cologique>

Le cahier d'acteur déposé par FNE sur le site dédié au débat – septembre 2020 :

<https://jeparticipe.impactons.debatpublic.fr/processes/cahiers-acteurs/f/107/proposals/72>

Les propositions de LNE sur les 5 thèmes du débat déposées sur le site dédié de la Commission nationale du débat public [imPACtons!](https://jeparticipe.impactons.debatpublic.fr/processes/cahiers-acteurs/f/107/proposals/72)

QU'EST-CE QUE JE MANGE ?

Importance de la souveraineté alimentaire à l'échelle de l'Europe

Il est nécessaire de rappeler l'importance de la souveraineté alimentaire à l'échelle de l'Europe. En même temps, il faut développer les possibilités d'approvisionnement de proximité pour les produits frais et de saison et les aliments non transformés.

Six propositions :

- Une alimentation saine et de qualité privilégiant les produits de l'Agriculture Biologique et les produits sous label (un effort doit être fait pour que les labels intègrent dans leur cahier des charges des obligations agro-environnementales), les choix du consommateur pouvant être aidés par l'apposition sur tous les produits alimentaires d'un indicateur comme Nutri-Score¹
- Une alimentation équilibrée dans laquelle la part des légumineuses et des fruits secs sera augmentée grâce au développement des productions européennes
- Des prix raisonnables pour les consommateurs et rémunérateurs pour les producteurs grâce à une transparence des circuits commerciaux
- Une alimentation de proximité grâce au développement des agricultures péri-urbaines et leur accès aux aides européennes

¹ Le **nutri-score** est un système d'étiquetage nutritionnel à cinq niveaux, allant de A à E et du vert au rouge, établi en fonction de la valeur nutritionnelle d'un produit alimentaire (source : Wikipedia)

- Une exigence pour les produits importés des marchés mondiaux qui devront respecter les exigences de l'Union Européenne en matière sanitaire (pesticides, OGM, élevage sans hormones, traitements antibiotiques, bien-être animal)
- Un accès garanti aux productions régionales liées à des savoir-faire traditionnels à protéger par un label (AOC, IGP, etc.).

QUELS MODÈLES AGRICOLES POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ?

Conserver et protéger les différents modèles agricoles

- conserver et protéger les différents modèles agricoles pour favoriser le développement des territoires ruraux ce qui suppose un plafonnement des aides par UTH (Unité de Travailleur Humain) et un paiement des services environnementaux rendus par l'agriculture
- développer, maintenir et restaurer les infrastructures agro-écologiques (haies, talus, bosquets, forêts alluviales, ripisylve, zones humides, etc.) quels que soient la superficie de l'exploitation et son orientation technico-économique
- diminuer l'usage des intrants chimiques de synthèse et des antibiotiques en élevage
- augmenter la part de l'herbe dans l'alimentation des ruminants
- exiger une diversité des assolements pour permettre des rotations plus longues dans le temps en réduisant la part de la 1^{ère} culture à 50 % de la sole cultivée. Pour les exploitations de plus de 250 ha, 5 cultures seront introduites dans leur assolement.
- en cas de culture du maïs, obligation de développer un couvert végétal qui couvrira le sol après la récolte et fractionnement de la sole en maïs en îlot de 5 ha par des cultures ou des surfaces agroécologiques (bandes enherbées, jachères fleuries, haies, etc.)
- respect du bien-être animal depuis la ferme jusqu'à l'abattoir (plein air, dédensification en élevage hors sol, etc.).

Le changement climatique représente aussi un risque pour les terroirs viticoles. L'encadrement actuel des droits de plantation doit être conservée pour éviter la surproduction et protéger la qualité des vins².

QUELLE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ?

Adaptation au changement climatique et protection de la biodiversité

La transition écologique sera orientée vers une adaptation au changement climatique, une protection de la biodiversité marquée par exemple par des actions en faveur des insectes mellifères et nectarifères et le renforcement des trames vertes et bleues inscrites dans les documents d'urbanisme. L'agroforesterie permettra de développer des synergies entre arbres et cultures et facilitera le recours à moins de pesticides.

L'agriculture a une réponse importante à apporter pour le stockage du carbone. La PAC doit encourager les pratiques qui favoriseront l'augmentation du taux de matière organique dans les sols.

Ces actions bénéficieront à la filière apicole grâce au retour des plantes messicoles, à des cultures de plantes mellifères dans les espaces ouverts de grandes cultures, à l'utilisation des jachères et des bandes enherbées pour favoriser l'avifaune.

Pour les élevages, le bien être animal doit orienter l'action des producteurs ce qui suppose une évolution des pratiques d'élevage par exemple pour l'aviculture élevage au sol et parcours en plein air. Lorsque c'est possible, l'élevage des races locales sera privilégié.

Pour les ruminants, on introduira plus d'herbe dans les rations et on cherchera à développer la production européenne de légumineuses par exemple avec des contrats directs entre producteurs et éleveurs. On reconnaîtra les services rendus par le pastoralisme dans la conservation de milieux naturels ouverts par les paiements pour services environnementaux.

² Plantations de vigne, les vigneronns contre la libéralisation – Que choisir 596 – novembre 2020

En grandes cultures, l'adaptation au changement climatique suppose l'usage de semences plus résistantes à la sécheresse et moins gourmandes en eau tels que le sorgho ou le maïs, le développement de l'agroforesterie et le recours à moins d'intrants chimiques de synthèse.

En raison du changement climatique, l'irrigation ne devra pas être considérée comme la seule réponse à l'augmentation des températures pour éviter les conflits autour des ressources en eau. Dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE), la création de réserve d'irrigation devra être limitée à des projets mettant en œuvre les orientations agro-écologiques de la PAC.

COMMENT COHABITER DANS LES CAMPAGNES ?

Éviter l'isolement et le repli sur soi

La cohabitation suppose que le milieu rural bénéficie d'une excellente desserte par les réseaux modernes de communication pour éviter l'isolement et le repli sur soi et favoriser les innovations en agriculture.

Les zonages par les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) ne doivent plus être ressentis comme des contraintes imposées par des citoyens mais comme une chance grâce à la rémunération des services environnementaux rendus par les trames verte et bleue, les infrastructures agro-écologiques (haies, formations boisées, friches, mares, prairies permanentes, pelouses sèches) et les autres zonages comme les ZNIEFF de type 2, Natura 2000, Parcs régionaux et nationaux, etc.

L'adaptation au changement climatique et le piégeage du carbone par la forêt devraient permettre de faire bénéficier la forêt des aides du deuxième pilier. Il serait intéressant de développer les actions conjointes entre éleveurs et forestiers pour la nourriture du bétail et l'entretien des sous-bois pour limiter le risque d'incendie.

Il apparaît que le télétravail et le tourisme peuvent contribuer à maintenir une population agricole et rurale dont l'esprit d'entreprise et le niveau de formation pourront se développer si elle dispose de bonnes connexions avec internet.

QUI DÉCIDE DE LA POLITIQUE AGRICOLE ?

Pour une politique européenne respectant les spécificités régionales

Le politique agricole commune doit être raisonnée au niveau européen et les collectivités locales comme les régions en France ou les Länder en Allemagne doivent assurer la gestion des aides européennes et le contrôle des résultats obtenus.

Malgré l'organisation d'un grand marché, la PAC ne doit pas aboutir à une fermeture de l'Europe sur elle-même. Les échanges agricoles doivent bénéficier d'un monde ouvert régi par des règles qui garantissent des échanges de produits agricoles sains et de bonne qualité et la considération pour le bien-être animal.

Il s'agit également de respecter les productions spécifiques à certaines régions en Europe comme la Féta pour la Grèce, le Gouda pour les Pays-Bas ou le Camembert pour la Normandie.

Il ne faudra pas oublier les risques que peuvent représenter les exportations de produits agricoles européens pour le développement agricole des pays tiers ou pour leurs ressources alimentaires (exemple du quinoa dont les prix en Bolivie se sont envolés à cause des achats européens, américains et chinois empêchant la population locale d'avoir accès à une source de protéines bon marché).

*Rédaction Jean-Louis Charleux, Co-président Environnement
30 octobre 2020*